

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MERCREDI 13 Janvier 2016

ETAIENT PRESENTS : Gérard BRODIN, Alain MANCEAU, Joëlle GENEST, Gérard BRIDIER, Christine LE BRIS, Robert BERNARD, Antoine CHERPY, Raphaël DENIS, Isabelle HEURTEBIZE, Françoise HUBERT, Dominique FEVRIER, Mickaël DUPUIS, Nadège LANDRY.

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mmes LEBLANC et BOURGOUIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Alain MANCEAU

Après lecture du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

ORDRE du JOUR

- CONSULTATION AMENAGEMENT, EXTENSION ET MISE en ACCESSIBILITE aux PERSONNES à MOBILITE REDUITE du CIMETIERE de ST GEORGES-BUTTAVENT
- PROJETS 2016
- DEMANDE de SUBVENTION D.E.T.R. / SECURISATION ROUTE DE CHATILLON
- DEMANDE de SUBVENTION D.E.T.R. / CHAUFFERIE ECOLE
- PANNEAUX PUBLICITAIRES
- SUBVENTION CAS / ERREUR ADMINISTRATIVE
- SITE INTERNET
- ACQUISITION DE TERRAIN SECTEUR DE CHERUME - LA PERIERE
- DEMANDE de SUBVENTION auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL / SECURISATION ROUTE DE CHATILLON
- DEMANDE de SUBVENTION auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL / DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES / CHAUDIERES A BOIS
- QUESTIONS DIVERSES

CONSULTATION AMENAGEMENT, EXTENSION ET MISE en ACCESSIBILITE aux PERSONNES à MOBILITE REDUITE du CIMETIERE de ST GEORGES-BUTTAVENT

La consultation des entreprises relative au projet de mise en accessibilité du cimetière est terminée. Après l'analyse des offres, il peut être fait le bilan suivant : des offres satisfaisantes ont été faites. Pour le lot N°1, le conseil valide l'offre de base et retient la variante n°2 qui consiste en la création d'un parvis en granit devant l'entrée du parking existant.

Lot N°2, le conseil valide l'offre de base et retient les variantes n°1, 2 et 3 : allées principales en enrobé, allées secondaires et périphériques en émulsion bi-couche.

Vu le code des marchés publics,

Vu le rapport d'ouverture des offres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le maire à signer les marchés publics suivants :

Programme : AMENAGEMENT, EXTENSION ET MISE en ACCESSIBILITE aux PERSONNES à MOBILITE REDUITE du CIMETIERE de ST GEORGES-BUTTAVENT

LOT 01 - TERRASSEMENT - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS DU CIMETIÈRE - PARKING

Entreprise attributaire :

ELB - Les Roseaux - 53150 BREE

Montant du marché :

Offre de base 15 275,00 € HT soit 18330,00 € TTC

Variante N°2 : 4 725,00 € HT soit 5 670€ TTC

Total lot N°1 offre de base + variante N°2 : 20 000€ HT soit 24 000€ TTC

LOT 02 - AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS DU CIMETIÈRE - ALLÉES DU CIMETIÈRE EXISTANT ET DE L'EXTENSION- CONSTRUCTION D'UN MURET

Entreprise attributaire :

SARL BEZIER TP - BP 30199 532011 CHATEAU-GONTIER CEDEX

Montant du marché :

Offre de base 40 917,80 € HT soit 49 101,36 € TTC

Variante N°1 : 6 077,50 € HT soit 7 293€ TTC

Variante N°2 : 1 267,50 € HT soit 1 521,00 € TTC

Variante N°3 : 2 047,50 € HT soit 2 457,00€ TTC

Total lot N°2 offre de base + variantes N°1-2-3 : 50 310,30 € HT soit 60 372,36 € TTC

PROJETS 2016

Le Conseil Municipal fait le point sur les projets en cours ou à venir pour l'année 2016.

Comme convenu en 2015, il est prévu une extension du cimetière et sa mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La création du plateau surélevé route de Châtillon sera également une priorité avec la création d'un cheminement piéton rejoignant le cimetière.

Des toilettes pour personnes handicapées seront réalisées sur FONTAINE-DANIEL et des jeux pour enfants installés dans la zone de sports et de loisirs de Guinefolle.

Par ailleurs, une demande de subvention pour une chaufferie bois sera déposée pour une installation de l'équipement à l'école afin de réduire les dépenses énergétiques.

Contact va être pris avec les charpentiers afin de trouver une solution pour réparer le toit de la salle de Guinefolle qui fuit à trois endroits. Par ailleurs, afin de proposer une salle qui pourrait accueillir 150 à 300 personnes qui fait souvent défaut, une rencontre sera organisée avec des architectes pour définir plus précisément les besoins et arbitrer entre un agrandissement de la salle actuelle ou la création d'une salle supplémentaire.

La réflexion concernant la rénovation des logements communaux se poursuivra.

Il est prévu aussi une extension électrique pour alimenter les parcelles communales situées dans le bas de la rue de Guinefolle.

DEMANDE de SUBVENTION D.E.T.R. / SECURISATION ROUTE DE CHATILLON

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour la sécurisation de la route de Châtillon dans l'agglomération de St-Georges-Buttavent. L'objectif de cette opération vise à réduire la vitesse des automobilistes utilisant cette route et favoriser l'accessibilité. Il s'agit de la création d'un plateau surélevé sur la voirie avec un trottoir au même niveau rendant les commerces accessibles par un cheminement doux, ainsi que la création d'une cheminement piéton pour rejoindre le cimetière en toute sécurité.

L'opération étant liée à des travaux ponctuels de sécurité routière, elle pourrait bénéficier d'une aide de 30% sur un montant subventionnable plafonné à 100 000€.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. - exercice 2016 - circulaire préfectorale

ADOpte le projet d'aménagement d'aménagement de la route de Châtillon, dans l'agglomération de St-GEORGES-BUTTAVENT pour un montant de 77 916 euros HT, soit 93 499 euros TTC, DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2016 de la DETR,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- DETR : 25 529 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10 000€
- COMMUNE : 41 345 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2313 section d'investissement, AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Voirie	19 338,00 €	Etat / DETR	25 529,00 €
Réseau d'eau pluviale	23 780,00 €	Conseil départemental	10 000,00 €
Réseau eau potable	22 740,00 €	Commune	42 387,00 €
Cheminement piéton	5 058,00 €		
MO	7 000,00 €		
TOTAL	77 916,00 €	TOTAL	77 916,00 €

– Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le principe d'aménagement de la sécurisation de la Rue de Châtillon et de la rue d'Oisseau avec la création d'un passage surélevé et la mise en accessibilité des commerces, autorise Monsieur le Maire à solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux et à solliciter les subventions conformément au tableau de financement ci-dessus.

DEMANDE de SUBVENTION D.E.T.R. / CHAUFFERIE ECOLE
--

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait prétendre à une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) pour l'installation d'une chaufferie à bois à l'école Robert DOISNEAU de St-Georges-Buttavent. L'objectif de cette opération vise à favoriser la transition énergétique des bâtiments communaux. Actuellement, les locaux de l'école sont chauffés avec du fioul et du gaz. Les frais liés au chauffage des bâtiments représente un poste important de dépenses et depuis plusieurs années, le Conseil réfléchit à d'autres solutions pour chauffer lesdits bâtiments (diagnostic énergétique réalisé en 2006...). En 2015, avec l'appui technique de la FDCUMA il a été étudié l'opportunité d'installer une chaufferie bois.

L'opération étant liée à des travaux concourant à la réalisation des ressources énergétiques, elle pourrait bénéficier d'une aide de 50% sur un montant subventionnable plafonné à 150 000€ HT.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la D.E.T.R. - exercice 2016 - circulaire préfectorale

ADOpte le projet d'aménagement d'installation d'une chaufferie bois à l'école Robert DOISNEAU de St-GEORGES-BUTTAVENT pour un montant de 189 975,17 euros HT, soit 227 970,20 euros TTC,

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2016 de la DETR,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- DETR : 75 000 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10 000€
- COMMUNE : 104 975,17 €

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2016, article 2313 section d'investissement, AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Chaufferie	129 950,60 €	DETR 50% plafonné	75 000,00 €
Aménagement du local	11 424,57 €	Conseil départemental 10 %	10 000,00 €
Génie civil	15 000,00 €	Commune	104 975,17 €
Etude, missions SPS	3 600,00 €		
Option raccordement mairie	30 000,00 €		
TOTAL	189 975,17 €	TOTAL	189 975,17 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le principe d'installation d'une chaufferie à bois à l'école Robert DOISNEAU de St-GEORGES-BUTTAVENT, autorise Monsieur le Maire à solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux et à solliciter les subventions conformément au tableau de financement ci-dessus.

PANNEAUX PUBLICITAIRES

L'entrée en vigueur, le 13 juillet 2015, d'une loi adoptée dans le cadre du « Grenelle de l'environnement 2 » interdit les panneaux d'affichage publicitaire de services - hôtel, restaurant, station-service, boulangerie... - dans les communes de moins de 10 000 habitants, afin de lutter contre la « pollution visuelle » que constituent ces publicités. Le Conseil Municipal regrette que l'application de cette loi se fasse à l'encontre de l'économie locale et des services de proximité.

Des dérogations restent possibles si les panneaux concernent des produits du terroir, ainsi que des monuments culturels ou encore des manifestations temporaires. Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise la pose de panneaux de signalétique pour indiquer les différents commerces dans le cadre réglementaire. Le coût des panneaux sera à la charge des demandeurs.

SUBVENTION CAS / ERREUR ADMINISTRATIVE

Suite à une erreur administrative dans le report des subventions, le Comité d'animation et de spectacle n'a pas reçu 2 273 € comme décidé lors de la préparation des subvention avec la commission finances - budget mais 1 022 €. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le versement du complément de subvention, soit 1 251 €.

SITE INTERNET

Le nouveau site internet prend forme. Ce site est le résultat d'un travail entre élus et personnel administratif. Il sera plus évolutif que le site précédent. Il est prévu de le mettre en ligne à la fin du mois de janvier.

ACQUISITION DE TERRAIN SECTEUR DE CHERUME - LA PERIERE

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que la Commune pourrait se porter acquéreur de deux parties de terrain dans le secteur du chemin de la Périère afin de poursuivre la réserve foncière parallèle au chemin pédestre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE l'acquisition d'une partie de la parcelle WI 203p au prix de 0,70€ le m² et d'une partie de la parcelle WI 201p au prix de 1,60 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE l'acquisition du terrain au prix de 0,70€ le m² pour la partie WI 203p du terrain (692 M²) soit 484,40€ et de 1,60 € le m² pour la parcelle WI 201p (363 m²) soit 580,80€. Les frais inhérents seront à la charge de la Commune .

Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le maire pour signer tout acte et pièce administrative relatifs à cette opération.

DEMANDE de SUBVENTION auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL / SECURISATION ROUTE DE CHATILLON

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait prétendre à une subvention du Conseil Départemental au titre des amendes de police pour la sécurisation de la route de Châtillon dans l'agglomération de St-Georges-Buttavent. L'objectif de cette opération vise à réduire la vitesse des automobilistes utilisant cette route et favoriser l'accessibilité.

Il s'agit de la création d'un plateau surélevé sur la voirie avec un trottoir au même niveau rendant les commerces accessibles par un cheminement doux, ainsi que la création d'une cheminement piéton pour rejoindre le cimetière en toute sécurité.

L'opération étant liée à des travaux ponctuels de sécurité routière, elle pourrait bénéficier d'une aide de 25% sur un montant subventionnable plafonné à 40 000€.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte le projet d'aménagement d'aménagement de la route de Châtillon, dans l'agglomération de St-GEORGES-BUTTAVENT pour un montant de 77 916 euros HT, soit 93 499 euros TTC,

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de **10 000 €** (25 % de la dépense subventionnable à hauteur maximale de 40 000€ HT) au titre de l'aide du produit des amendes de police en matière de sécurité routière.

DEMANDE de SUBVENTION auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL / DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES / CHAUDIERES A BOIS

Monsieur le Maire indique que la Commune de St-GEORGES-BUTTAVENT pourrait prétendre à une subvention du Conseil Départemental de la Mayenne au titre du développement des énergies renouvelables pour l'installation d'une chaufferie à bois à l'école Robert DOISNEAU de St-Georges-Buttavent. L'objectif de cette opération vise à favoriser la transition énergétique des bâtiments communaux. Actuellement, les locaux de l'école sont chauffés avec du fioul et du gaz. Les frais liés au chauffage des bâtiments représentent un poste important de dépenses et depuis plusieurs années, le Conseil réfléchit à d'autres solutions pour chauffer lesdits bâtiments (diagnostic énergétique réalisé en 2006...). En 2015, avec l'appui technique de la FDCUMA il a été étudié l'opportunité d'installer une chaufferie bois.

L'opération étant liée à des travaux concourant à la réalisation des ressources énergétiques, elle pourrait bénéficier d'une aide de 10% sur un montant plafonné à 10 000€ HT.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ADOpte le projet d'aménagement d'installation d'une chaufferie bois à l'école Robert DOISNEAU de St-GEORGES-BUTTAVENT pour un montant de 189 975,17 euros HT, soit 227 970,20 euros TTC,

DÉCIDE de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

- DETR : 75 000 €
- CONSEIL DEPARTEMENTAL : 10 000€
- COMMUNE : 104 975,17 €

SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental de **10 000 €** au titre du programme de développement des énergies renouvelables.

QUESTIONS DIVERSES

- Le comité départemental de randonnée a repris contact pour le balisage des chemins pédestres. Le balisage pourrait se faire fin février-début mars 2016 avec les volontaires qui le souhaitent.

- Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Mayenne avec la Communauté de Communes Le Horps-Lassay, il conviendra que les membres du conseil municipal choisissent les commissions auxquelles ils souhaitent participer dans le cadre de Mayenne Communauté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.